

PROGRAMME DE FORMATION

Public concerné :
Dirigeants d'entreprise, assistant juridique expérimenté, assistante de direction, ...

Durée : 1 jour soit 8 h

Horaires : à définir avec le client

Date : à définir avec le client

Tarif : 580 € HT/pers

Tarif membre ADN : nous consulter

Objectifs :

-Acquérir les connaissances juridiques portant sur le Règlement Européen relatif à la protection des données (RGPD)

-Maîtriser les outils de la compliance

-Acquérir les pratiques fondamentales du RGPD

Pré-requis :

Aucun pré-requis pour cette formation

Méthodes pédagogiques :

-Méthodes magistrales

-Mise en situation autour de cas pratiques.

Moyens pédagogiques :

-Apport théorique sur la réglementation

-Approche pratique à l'aide de mises en situation et cas concrets

-Formation dispensée à l'aide d'un support de formation

-Questions-Réponses en face à face

Moyens techniques :

Formation en téléprésentiel, à distance.

Ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone avec une connexion internet stable

Modalités d'évaluation des acquis :

-Evaluation du niveau des connaissances des stagiaires en début de formation

-Evaluation des acquis des stagiaires en fin de formation

Accessibilité :

Accueil des personnes en situation de handicap. Nous contacter pour étudier un éventuel aménagement à formation@alliancedunumerique.fr

Les outils de mise en conformité du RGPD

Le chef d'entreprise qui souhaite se former en un temps record aux règles contractuelles de base et les plus courantes, peut suivre cette formation éclair.

Programme de la formation :

1-Mise en œuvre des grands principes du RGPD

- Privacy by design / by default
- Accountability
- Pseudonymisation et chiffrement des données
- Le principe de minimisation des données
- Le rappel et le renforcement du consentement du titulaire des données
- L'information des personnes sur l'usage de leurs données
- Le principe d'auto-respect de la réglementation

Intérêt particulier : Les nouveaux droits imposés par le RGPD (portabilité, effacement, oubli etc.)

2- Les outils de suivi d'activité et de conformité des traitements des données

- Le registre d'activité des traitements de données
- La cartographie des traitements de données
- L'audit et la mise en conformité juridique
- L'obligation de réaliser une étude d'impact pour les traitements à risque
- La mise en place d'un « référentiel sécurité »

3- Le DPO (Data Protection Officer)

- Quel est le rôle du DPO?
- Qui peut devenir DPO?
- Quelles sont les missions du DPO ?
- Comment organiser la sensibilisation du personnel ?

Intérêt particulier : Comment valoriser la démarche de mise en conformité vis-à-vis des clients, des usagers, des utilisateurs, des partenaires ?

Organisme de formation :

Alliance Du Numérique - 49 rue Léonard Jarraud - 16000 ANGOULEME

49, rue Léonard Jarraud
16000 ANGOULEME

0 806 110 142 Service gratuit + prix appel

Portable : **06 75 16 27 42**

contact@alliancedunumerique.fr
www.alliancedunumerique.fr

Siret : 834022535 00019
N°TVA INTRA : FR 50834022535

11 octobre 2022